

Syndicat Apicale Départemental de l'Aisne : L'Abeille de l'Aisne
Association Sanitaire Apicale Départementale

À envoyer de préférence avant le 30 Janvier pour être assuré dès le 1° janvier 2019

Nom/Prénom: Numéro de Tél:

Adresse:

Code postal: Commune:

Liste de mes ruchers et de leur implantation

	Lieu-dit	Commune	Nombre de ruches
rucher n°1			
rucher n°2			
rucher n°3			
rucher n°4			
rucher n°5			
rucher n°6			
rucher n°7			
rucher n°8			

Assurances: voir les options au dos de la feuille

Valeur maximum par ruche et contenu: 450 € Valeur maximum par essaim et couvain : 150 €

Référence	Désignation de l'option	Prix par ruche	Nombre de ruche	Total
ASS 1	option n°1 risques A et E	0,16		
ASS 2	option n°2 risques A,B et E	1,39		
ASS 3	option n°3 risques A,B,C,D (mortalité des abeilles suite à traitements chimiques uniquement) et E	2,10		
ASS 4	option n°4 Risques A, B, C, D (selon l'article 18 de la présente convention spéciale) et E.	3,86		

Je déclare exploiter en tout colonies d'abeilles (ruches, ruchettes, paniers)

LES DÉCLARATIONS DE SINISTRE SONT À ADRESSER À:

Mr Camus Jean Marie, 46 rue Nicolas Grain 02120 Vadencourt. Tel: 06 32 93 11 12

Signature (obligatoire)

à envoyer **sous affranchissement suffisant** avec votre adhésion 2019
 Mr Camus Jean Marie 46 rue Nicolas Grain, 02120 Vadencourt